

Opération de contrôle coordonné de l'alcoolémie et des stupéfiants
organisée au niveau de l'escadron départemental de sécurité routière de l'Aisne
dans la nuit du samedi 24 au dimanche 25 octobre 2009

La gendarmerie a constaté 188 accidents (-36) faisant 34 tués (-7) et 226 blessés (-79) sur les routes du département depuis le début de l'année 2009.

Les conduites addictives (alcool ou stupéfiants) constituent la principale cause d'accidents mortels sur le département de l'Aisne. Depuis le début de l'année, plus de 40% des tués sur la route ont perdu la vie dans des accidents impliquant des conducteurs ayant consommé de l'alcool ou des stupéfiants. Cette tendance lourde confirme les résultats des années précédentes.

Les nuits des WE concentrent l'essentiel des conduites addictives. Les nombreux trajets routiers effectués dans ce créneau horaire (entre domicile – bar – restaurant – discothèque) multiplient les risques d'accidents.

En vue de lutter contre ce phénomène, une nouvelle opération de contrôle coordonné de l'alcoolémie et des stupéfiants était organisée au niveau de l'escadron départemental de sécurité routière de l'Aisne dans la nuit du 24 au 25 octobre 2009.

30 militaires de l'escadron départemental de sécurité routière de l'Aisne ont été engagés sur les communes de MONT-SAINT-PERE, VAUXBUIN, MERCIN ET VAUX, VENIZEL, BOURG ET COMIN, AULNOIS SOUS LAON, COUCY LES EPPES, FLAVY LE MAREL, FAYET et BOHAIN EN VERMANDOIS. 206 dépistages ont été effectués. 8 infractions ont été relevées pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et 3 infractions pour conduite sous l'emprise de produits stupéfiants.

La consommation d'alcool ou de produits stupéfiants perturbe fortement la perception et les réflexes des conducteurs. Un conducteur ayant bu 2 verres d'alcool multiplie par 2 son risque de provoquer un accident. Entre 3 et 4 verres, le risque est multiplié par 10.

En outre, le samedi 24 octobre 2009 à 17heures, une patrouille du peloton d'autoroute de LAON a contrôlé un jeune conducteur circulant à 181 km/h au lieu de 110 sur l'A26 dans le sens Reims vers Calais à hauteur de la commune de Chambry. Son permis a immédiatement été retenu et sa voiture immobilisée (une Mercedes ML). Agé de 19 ans et habitant Reims, il transportait 4 amis dans son véhicule. Convoqué le 19 janvier 2010 devant le tribunal de police de LAON, il encourt 1500 euros d'amende, une suspension de 3 ans et la confiscation de son véhicule.

Cordialement,

Capitaine JOUGLAR.
06 11 56 68 12